



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
de
TREGUNC

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur Olivier BELLEC

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

Date de convocation : 8 décembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, indique que depuis 2014, la mairie a engagé une réflexion en partenariat avec les associations sportives concernant la rénovation de la salle de tennis et les vestiaires de football (associations de tennis, badminton, roller et football).

La salle dédiée auparavant uniquement au tennis accueille maintenant déjà ponctuellement d'autres utilisations. Après travaux, elle sera utilisée aussi pour la pratique du badminton et du roller.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est le cabinet VERIFICA. Le maître d'œuvre a également été désigné, il s'agit de l'entreprise MOBAT. L'avant-projet et l'estimation fine des coûts sont en cours de réalisation. Il apparaît que certaines ouvertures devront être transformées, par exemple pour répondre aux normes d'accessibilité. De même, l'aspect extérieur des bâtiments pourrait aussi être modifié (peinture, couleurs, matériaux).

Les plans et estimations financières seront présentés plus en détails lors d'une prochaine séance de conseil municipal, notamment lorsqu'il s'agira d'établir des demandes de subventions. Cependant, aujourd'hui, afin de ne pas retarder la procédure il convient de déposer rapidement des autorisations d'urbanisme nécessaires aux modifications énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à l'avancement du projet ;
- autorise le Maire à effectuer toutes les demandes d'autorisation afférentes aux procédures concernant les établissements recevant du public (accessibilité, sécurité, ...).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 16 décembre 2015
Le Maire
Olivier BELLEC

